

Le présent document énonce la politique de Saputo inc. (« **Saputo** » ou la « **Société** ») en ce qui a trait à la communication et aux interactions avec les actionnaires de la Société. Le conseil d'administration de Saputo (le « **conseil** ») reconnaît l'importance d'avoir des échanges constructifs avec les actionnaires dans le cadre de sa supervision et de son orientation de la Société. Saputo et le conseil sont d'avis que par de franches discussions, autant officielles qu'officieuses, avec une grande diversité de parties prenantes, la Société est mieux à même de comprendre les enjeux clés auxquels les actionnaires accordent de l'importance.

Communication avec les actionnaires

Chaque année, Saputo présentera ses pratiques de gouvernance, l'analyse de la rémunération de ses hauts dirigeants et de son conseil, sa philosophie de rémunération au rendement, son avis sur les propositions d'actionnaires soumises pour examen et d'autres questions dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Les administrateurs assisteront à chaque assemblée annuelle des actionnaires, à moins d'avoir une bonne raison pour justifier leur absence. Les actionnaires sont encouragés à assister à l'assemblée annuelle, qui constitue une excellente occasion de discuter des résultats de Saputo, de ses plans, de ses pratiques de gouvernance et d'autres questions importantes avec la direction et le conseil, selon le cas.

Saputo fournit périodiquement pendant l'année de l'information sur ses activités commerciales, ses résultats financiers et sa stratégie dans son rapport annuel, ses rapports trimestriels, sa notice annuelle, à l'occasion de rencontres avec les investisseurs, de conférences téléphoniques et par voie de communiqués. La Société s'adresse également aux actionnaires et à d'autres parties prenantes au moyen de son site Web, à des conférences professionnelles et à des réunions avec des investisseurs institutionnels et autres rencontres.

Interactions avec les actionnaires

Les administrateurs peuvent, avec l'approbation de l'administrateur en chef, rencontrer les actionnaires de Saputo, les organisations d'actionnaires et les groupes de gouvernance. Le but premier de ces rencontres est de permettre au conseil de mieux comprendre les enjeux clés auxquels les actionnaires accordent de l'importance. Toutes les discussions sont tenues sous réserve de l'obligation de ne jamais communiquer de manière sélective un fait important. Les administrateurs présents feront rapport de l'issue de la rencontre à l'administrateur en chef.

Les actionnaires peuvent communiquer avec la Société et le conseil par courriel transmis au service des communications avec les actionnaires de la Société à l'adresse investisseurs@saputo.com.

Le conseil a désigné le secrétaire de la Société comme son mandataire pour recevoir et examiner les communications et les demandes de rencontres qui lui sont adressées. Le secrétaire de la Société décide si une communication doit effectivement être transmise au conseil, ou plutôt à la direction.

Les interactions avec les actionnaires sont limitées aux sujets dont il aura été convenu à l'avance et doivent respecter les lois applicables, y compris les lois sur la communication sélective d'information, et la politique de communication de l'information de Saputo.

Surveillance et communication de l'information

La présente politique sera revue régulièrement à la lumière de l'évolution des pratiques d'interaction avec les actionnaires suivies par les autres émetteurs. Elle sera accessible au public sur le site Web de Saputo.